

DÉCISION N° DIR-EB-2016-172

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME LATCHIMY SYLVAINE

Le Directeur par intérim de l'établissement Public Parc national de La Réunion,

Vu le Code de l'Environnement notamment en ses articles L.331-10, R.331-34 et R.331.35,

Vu le Décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu l'arrêté de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en date 28 septembre 2016 attribuant à M BRAUN Emmanuel la fonction de Directeur par intérim de l'établissement Parc national de La Réunion,

Vu la délibération n°CA-R-2014-044 du 07 mai 2014 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur d'établissement.

Vu la délibération n°CA-R-2016-010 du 16 septembre 2016 relative au cadre d'intervention de l'établissement Parc national de La Réunion,

DÉCIDE:

Article 1:

Délégation de la qualité d'ordonnateur est donnée à Madame Sylvaine LATCHIMY, Secrétaire Général Adjointe, pour valider l'ensemble des documents et actes budgétaires, notamment :

- -la certification des services faits,
- -les demandes de paiement, toutes natures de dépenses confondues et sans limitation de montant,
- -les titres de recettes, toutes natures de recette confondues et sans limitation de montant.

Article 2

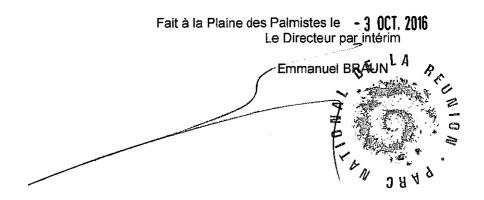
Délégation de signature est donnée à Madame Sylvaine LATCHIMY, Secrétaire Général Adjointe de l'établissement public Parc national de La Réunion, pour l'ensemble des correspondances et documents afférents à :

- la gestion du personnel et des ressources humaines, à l'exclusion des contrats de travail et ordres de missions hors département,
- l'engagement des dépenses et la signature des engagements juridiques dans la limite de 20 000 euros,
- la signature des conventions dont l'incidence financière est inférieure à 20 000 euros.



Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel BRAUN, Directeur par intérim de l'établissement Parc national de La Réunion, de Monsieur Gianni BLARD Secrétaire Général de l'établissement public Parc national de La Réunion, délégation est donnée à Madame LATCHIMY Sylvaine, Secrétaire Général Adjointe, à effet de signer tous les actes, courriers et ampliations afférents au fonctionnement et à l'exécution des missions de l'établissement.



Date de publication :	 	
Date d'affichage		
Date de retrait		

Diffusion :Intéressé - Agent Comptable - Contrôleur financier - Siège et secteurs - Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion

